



# TROPHÉES DE L'INNOVATION

QUATRIÈME ÉDITION

SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE

PRIX SPÉCIAL 2023

TRANSITION ÉCOLOGIQUE & BIODIVERSITÉ



[WWW.TROPHEE-INNOVATION-AGRICULTURE.FR](http://WWW.TROPHEE-INNOVATION-AGRICULTURE.FR)

QUATRE CATÉGORIES

- ◆ Nouvelles pratiques culturales
- ◆ Processus de transformation innovants
- ◆ Circuits innovants de distribution en circuit court
- ◆ Produits innovants



- La 4<sup>ème</sup> édition des Trophées de l'Innovation est organisée dans le cadre du Salon des Agricultures de Provence qui se déroulera pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive au Domaine du Merle à Salon-de-Provence, les 2, 3 et 4 juin 2023.



Créé pour valoriser et récompenser les *initiatives innovantes qui favorisent la promotion d'une agriculture plus performante et durable*, le concours est co-organisé par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en partenariat avec le Crédit Agricole Alpes Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence, l'Institut Agro et le Pays d'Arles.

> Le concours s'adresse aux entreprises qui présentent une **innovation commercialisée (produit, service ou pratique) apportant une avancée notable au bénéfice des consommateurs ou des professionnels de l'agriculture.**

> **Catégories :**

Le concours est ouvert à **4 types de projets :**

- Nouvelles pratiques culturales
- Processus de transformation
- Circuits de distribution en circuit court
- Produits.



> **Le palmarès**

3 prix (1er, 2e et 3e prix, toutes catégories confondues) et des mentions spéciales. Le concours est doté de 8 000 € de prix. Les lauréats bénéficient également d'un accompagnement médiatique et d'insertions publicitaires dans la presse spécialisée agricole.

> **Calendrier : les étapes importantes**

- **25 février 2023 /**  
Ouverture des inscriptions
- **Avant le 14 avril 2023 /**  
Dépôt des dossiers de pré-inscription
- **18 avril 2023 /**  
Validation des candidatures par le comité de sélection
- **9 mai 2023 /**  
Jury technique : Sélection des projets finalistes
- **3 Juin 2023 /**  
Jury final des Trophées de l'Innovation : Palmarès 2023
- Exposition des projets finalistes : sur le pôle Innovation du Salon des Agricultures de Provence (2, 3 et 4 juin)







... « **Valoriser et récompenser les initiatives innovantes qui favorisent la promotion d'une agriculture plus performante et durable !** » ...

### > Comment participer ?

La participation au concours est gratuite.

**En s'inscrivant, le candidat s'engage à respecter les conditions de participation décrites dans le règlement officiel du concours.**

Pour pouvoir être considéré comme « CANDIDAT AUX TROPHÉES DE L'INNOVATION », le déposant devra suivre les règles de participation au concours selon les étapes suivantes :

#### Etape n° 1 : dossier de pré-inscription (avant le 14 avril)

Le déposant remplit intégralement le « DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION » et souscrit en ligne sur le site internet du concours ([www.trophee-innovation-agriculture.fr](http://www.trophee-innovation-agriculture.fr)). Le dossier pourra être complété et accompagné par des pièces justificatives et explicatives (type photos, schémas, échantillons...). Il devra s'inscrire impérativement avant le **14 avril 2023**. La pré-inscription sera confirmée par un accusé de réception envoyé au déposant par l'organisateur.

#### Etape n° 2 : validation de la candidature (au plus tard le 18 avril)

Seuls les dossiers jugés complets et conformes seront étudiés par le comité de sélection (composé des organisateurs et partenaires associés). Il détermine si les innovations présentées correspondent aux critères définis dans le présent règlement et se réserve le droit de considérer qu'une candidature est inéligible si ces critères ne sont pas remplis.

Le comité de sélection s'engage à répondre dans un délai d'une semaine au déposant pour lui signifier par mail, fax ou courrier l'acceptation de sa pré-inscription ou son refus, en motivant en cas de refus, les raisons de sa décision.

Si le dossier de pré-inscription est retenu : l'innovation est officiellement admise comme candidate aux Trophées de l'Innovation 2023 (cf. étape 3 et les suivantes).

Si le dossier de pré-inscription est refusé : après notification au déposant, l'innovation est officiellement rayée de la liste officielle des participants au concours.

#### Etape n° 3 : jury technique ( 9 mai )

Le jury technique sélectionne les candidats finalistes parmi la liste des candidats présentés. Le jury technique est composé d'experts de la filière agricole représentant la recherche et l'expérimentation, la production/expédition, la transformation et la commercialisation de produits agricoles, ainsi que d'autres activités annexes. La liste du jury technique est arrêtée au plus tard le 18 avril et pourra être communiquée au candidat sur simple demande.

Le jury se réunira le mardi 9 mai 2023 à **9h00** et étudiera chaque candidature, selon une grille d'évaluation validée par le comité de sélection. Les membres du jury se baseront sur les informations contenues dans le dossier de candidature et/ou sur les échantillons obligatoirement fournis par le candidat. Après analyse de l'ensemble des candidatures, le jury technique procédera à la sélection de **8** finalistes maximum (en fonction du nombre initial de demandes) qui seront autorisés à participer au jury officiel.

Le jury technique est composé au maximum de **10** membres : représentants des partenaires, agriculteur(s) exposant au Salon des Agricultures de Provence, journaliste de la presse agricole spécialisée, experts et technicien en innovation agricole...

#### Etape n° 4 : annonce des finalistes

La liste des candidats finalistes sera communiquée par le rapporteur du jury technique et pourra être diffusée à la presse. Cette liste ne fera référence à aucun classement entre les finalistes.



→ 1<sup>er</sup> prix :

5 000 €



ALPES PROVENCE  
CAPITAL & INNOVATION

→ 2<sup>ème</sup> prix :

2 000 €

→ 3<sup>ème</sup> prix :

1 000 €



Organisateurs :



Partenaires principaux :





#### Etape n°5 : Jury final : 3 Juin 2023

Les dossiers finalistes seront examinés par le jury final qui se réunira le 4 Juin. Le jury final est composé de personnalités choisies pour leurs connaissances et leurs compétences dans la filière agricole et plus largement pour leur renommée et objectivité.

Le jury final établit un classement des candidats finalistes sélectionnés par le jury technique. La sélection se fera sur la base du dossier de candidature déposé par le candidat appuyé par une présentation orale (ou diffusion d'un pitch vidéo de 10mn maximum) réalisée par un représentant de l'entreprise sélectionnée.

Cette présentation aura une durée maximale de 10 min et sera complétée par une session de questions-réponses avec le jury, d'une durée de 5 min. Le jury suivra une grille de notation détaillée où il reportera pour chaque candidat une note par élément jugé.

A l'issue de toutes les présentations, le jury délibérera et le président du jury proposera un palmarès.

#### Etape n°6 : LE PALMARES

Le palmarès sera constitué de **3** prix principaux (toutes catégories) : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, d'un Prix spécial « Transition climatique » et d'un Prix spécial « Transition écologique et Biodiversité ». Il pourra être complété, le cas échéant, et selon la volonté du jury final, de mentions spéciales, au regard de l'originalité des innovations présentées.

Les décisions du jury ne peuvent prétendre à contestation et les membres du jury ne sont pas tenus d'informer les candidats sur les raisons de leurs choix.



**> PARTICIPANT**

Société : .....

Activité principale : .....

Nom du contact : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Web : .....

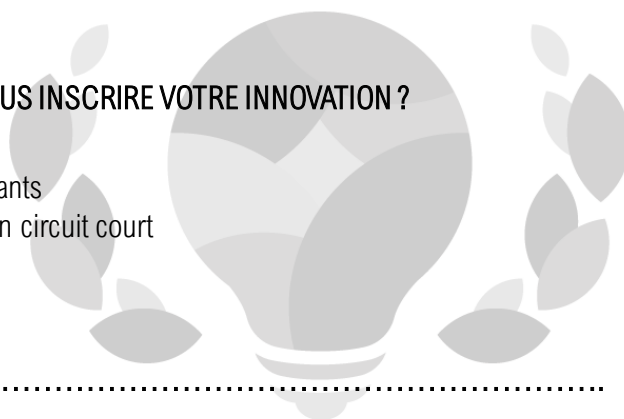
**> NOM DU PRODUIT OU DU CONCEPT PRÉSENTÉ**

Nom : .....

Date de lancement : .....

**> DANS QUELLE CATÉGORIE, SOUHAITEZ-VOUS INSCRIRE VOTRE INNOVATION ?**

- Nouvelles pratiques culturales
- Processus de transformation innovants
- Circuits innovants de distribution en circuit court
- Produits innovants



**> DESCRIPTION DU PRODUIT PRÉSENTÉ**

.....

.....

.....

.....

**> QUEL EST LE CARACTERE INNOVANT DU PRODUIT PRÉSENTÉ ?**

.....

.....

.....

.....

**> SELON VOUS, EN QUOI LE PRODUIT PRÉSENTÉ FAVORISE LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PLUS PERFORMANTE ET DURABLE ?**

.....

.....

.....

.....



> QUELLE EST (SONT) LA(LES) CIBLE(S) DE VOTRE INNOVATION ?

PROFESSIONNELS AGRICOLES,

Précisez.....  
.....

CONSOMMATEURS GRAND PUBLIC,

Précisez.....  
.....

> remarques ou compléments d'informations :

.....  
.....  
.....  
.....

« **Important** : afin que le jury puisse évaluer au mieux les atouts de votre innovation, vous pouvez compléter le dossier par des photos et joindre un descriptif détaillé, ou quand cela est possible nous faire parvenir un échantillon de votre produit. »

Je soussigné.....  
fonction.....

inscrit au Trophée des Innovations 2023 le produit/ concept décrit ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les termes.

A..... le...../...../.....

Cachet de la société

Veuillez compléter cette fiche et la renvoyer avant le 14/04/2023 à : [f.fenouillere@mercantour-events.fr](mailto:f.fenouillere@mercantour-events.fr)

